Commune de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20221212-2022_12_12_011-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-12-12-011

Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Christiane GUERRERO, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Christian PRADIER, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Patrick RENARD, René BERTRAND, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Philippe BELAIR donne procuration à Christian GUILLEMOT, Christiane GUERRERO donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Jean-Paul DA SILVA donne procuration à Franck GENILLON, Irène TOST donne procuration à Laurence RAVEROT, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

ABSENT : Inès DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian GULLEMOT

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Pouvoirs : 7
Quorum : 15

Objet : Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale
Rapporteur : Laurence RAVEROT

L'année 2022 a été marquée par une forte inflation.

Le CCAS de Montluel assume un certain nombre d'actions auprès des habitants de la Commune. Le portage de repas est l'une d'elles.

Il est précisé que l'inflation précitée a entrainé une hausse du prix du portage des repas.

Le CCAS a fait le choix de supporter cette hausse et de ne pas faire porter cette charge sur les bénéficiaires de ce service. Le budget du CCAS est doublement impacté par le portage de repas, premièrement par la hausse du prix des repas, secondement par la hausse du nombre d'usagers de ce service.

Madame la Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle au CCAS afin de lui permettre de faire face aux conséquences de l'inflation sur cette fin d'année 2022.

Etant entendu que des crédits suffisants sont inscrits au chapitre 65, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- **D'ACCORDER au CCAS de la Commune une subvention exceptionnelle de 30 000€ pour l'année 2022 ;**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à mandater cette subvention.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à la majorité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20221212-2022_12_12_011-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Anne FABIANO CONTIGLIANI